



3^{ème} rassemblement 2 roues retro

Bulletin d'inscription puces moto

Pièces et véhicules d'avant 1990

Saint Philbert de Bouaine, complexe du val des sports

Mise en place le dimanche à partir de 6h

Ouverture au publique à partir de 8h

Particulier professionnel

Nom : prénom :

Adresse :

Code postale : ville :

Tél : Mail :

N° carte d'identité : Siret :

Pièces moto documentation

Outils objets vintage

Autres :

Nombre de mètres linéaires : * 3euros /ml = euros

Mode de paiement : cheque espèce

Inscription à nous retourner avant le 30 juillet 2024

Le BI signé + chèque libellé à l'ordre de **les clefs de 9** + une enveloppe timbrée à votre adresse sont à retourner à :

Les clefs de 9 – 5 impasse de la solitude 85660 saint Philbert de Bouaine

Renseignements par E-mail : lesclefsde9@gmail.com

Règlement exposants :

Les puces sont réservées exclusivement à la vente de pièces et de véhicules datant d'avant 1990. (Motos, cyclos)

Toute inscription reçue incomplète (BI dûment rempli et signé, règlement, enveloppe timbrée) ne sera pas prise en compte.

Les pièces, objets ou documentation doivent être directement en rapport avec la moto ou le cyclo, exception faite pour les objets vintage. Les clefs de 9 se réservent le droit d'interdire l'ouverture des stands ne respectant pas ces critères.

L'exposant s'engage à respecter les limites de la surface louée. L'installation de son stand ne doit pas empiéter sur les allées de circulation du public et sur les autres stands.

Le démontage du stand se fera à partir de 17h le dimanche.

Après avoir démonté son stand, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre et vide de tous déchets.

Les véhicules ne seront pas admis dans l'enceinte du rassemblement durant la journée. Un parking à proximité leur sera réservé.

Il est formellement interdit de se garer sur les pelouses.

Pour pénétrer à l'intérieur du rassemblement, la présentation du « **PASS** » que vous aurez reçu en confirmation de réservation sera obligatoire.

Ce «**PASS**» comporte le nom de l'exposant, l'immatriculation de son véhicule et l'emplacement qui lui a été alloué.

Les camping-cars ne sont pas autorisés à stationner la nuit dans l'enceinte du rassemblement.

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Les clefs de 9